

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

23 novembre 2017

PLFSS POUR 2018 - (N° 387)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

**AMENDEMENT**

N ° 47

présenté par

M. Hammouche, Mme Benin, Mme de Vaucouleurs, Mme Elimas, Mme Gallerneau et M. Isaac-Sibille

-----

**ARTICLE 35**

À l'alinéa 31, substituer aux mots :

« la composition et les missions du comité stratégique et du comité technique »

les mots :

« les missions du comité stratégique et du comité technique et les modalités de représentation de leurs membres ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Le décret en conseil d'état fixe les modalités de représentation des membres du comité technique, y compris des professionnels de santé.